



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 09 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assiste : Mme BAUDRY

Excusés : Mme Sylvestre- M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL (Art. 20.3 du RS du DVOF)

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**





Approuvé à l'unanimité.

ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

COURRIERS DES CLUBS

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 08/09/2025

Toute demande faite par messagerie non officielle ne peut être acceptée.

Le match devra se jouer à la date et l'horaire officiel.

VEXIN AS

U15 D2

Votre demande de changement de poule a bien été prise en compte.

ERMONT ACADEMIE FC

Votre demande a bien été prise en compte.

Votre équipe évoluera en U14 D5 Poule A

OSNY FC

Votre demande a bien été prise en compte.

Votre équipe évoluera en U16 D4 poule A

EAUBONNE CSM

Demande de modifications faites concernant les ANCIENS les SENIORS et U18

DEMANDE DE DEROGATION HORAIRE POUR TOUTE LA SAISON sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)

CHAMPAGNE SFC

Mail du 04/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D2 Poule B débuteront à 12H00

-U18 D3 Poule B débuteront à 14h00

SENIORS D2 Poule B débuteront à 16h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.





ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 07/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D1 débuteront à 14h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

MENUCOURT AS

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D3 3 Poule B débuteront à 13h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

ST LEU FC

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U15 D2 Poule B débuteront à 13h00 au complexe sportif Jean Moulin – Avenue des diablots – ST LEU

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

ERAGNY AS FC

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U15 D2 Poule B débuteront à 14h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

DEMANDES FOOTCLUBS

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n° 54224255

SOISY ANDILLY MARGENCY / CHAMPAGNE SFC

La Commission ne peut accepter votre demande de dérogation. La date est postérieure à celle de la compétition.





ST LEU FC

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n°54615996

ST LEU FC/COSMO DE TAVERNY

Nouvelle installation : Stade des Andréys 2 à ST LEU

Motif : équipe + 55 ans à la même heure et sur le même terrain

Accord de la COC

PORTUGAIS PAIX ET VIVRE ARGENTEUIL

Anciens D2 Poule B

Match n° 53525077

PORTUGAIS PAIX ARGENTEUIL/SARCELLES AAS

Nouvelle installation : Stade Jean Jaurès 1 à ARGENTEUIL

Motif : attribution d'un autre terrain par la mairie d'ARGENTEUIL

Accord de la COC

ECOUEN FC

U16 D3 Poule A

Match n°53522920

ECOUEN FC/GROSLAY FC

Nouvel horaire : 12H00

Motif : gestion des vestiaires.

Accord des 2 Clubs

Accord de la COC

ENT.BEAUMONT MOURS PERSAN

Anciens D2 Poule B

Match n °53524941

ENT.BEAUMONT MOURS/THILLAY ESM

Nouvelle installation : Stade Louis ODINOT à PERSAN

Motif : changement de terrain

Accord de la COC

VIARMES ASNIERES OL

U16 D2 Poule B

Match n°53558107

VIARMES ASNIERES OL/ARGENTEUIL RC du 14/09/2025

Nouvelle installation : Stade Delacoste à ASNIERES SUR OISE

Motif : 2 matches U16 ET U18 sur le terrain MASPOLI.

Accord de la COC

EAUBONNE CSM

Anciens D2 Poule B

Match n°53525075

EAUBONNE CSM/MAGNY EN VEXIN FC du 14/09/2025

Nouvelle installation : Stade Paul Nicolas à EAUBONNE

Accord de la COC

PUISEUX LOUVRES FC

CDM D1 Poule Unique

Match n°54135048

PUISEUX LOUVRES FC/PORTUGAIS DE CERGY du 14/09/2025

Nouvelle installation : Stade Sylvain Barissel 2 à LOUVRES

Motif : changement de surface

Accord de la COC





ERAGNY AS FC

Critérium Vétérans + 55 ans Poule B

Match n° 54138217

ERAGNY AS FC/ECOUEEN FC du 14/09/2025

Nouvelle installation : Parc des Sport Louis Larue 2 – ERAGNY SUR OISE

Motif : terrain disponible au Parc des Sports

Accord de la COC

ERAGNY AS FC

Critérium Vétérans + 55 ans Poule A

Match n°54137863

ERAGNY AS FC/CHEMINOTS DE L'OUEST AS du 14/09/2025

Nouvelle installation : Parc des Sports Louis Larue 2 – ERAGNY SUR OISE

Motif : terrain disponible au Parc des Sports

Accord de la COC

DEUIL ENGHEN FC

Anciens D2 Poule A

Match n°53524942

DEUIL ENGHEN FC/ARGENTEUIL FC du 14/09/2025

Nouvelle installation : Complexe Sportif Alain Mimoun – Deuil la Barre

Motif : 2 clubs au même horaire.

Accord de la COC

**CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS DES EQUIPES EN
DERNIERES SERIES**

PIERRELAYE FC (SENIORS D4 – U16 D4 – U14 D5)

**DESENGAGEMENTS DES EQUIPES EN DERNIERES
SERIES**

ERMONT AS (ANCIENS D4)

FRANCO PORT.ARGENTEUIL (ANCIENS D4)

ROISSY EN FRANCE US (U14 D5)

PUBLICATION DES DERNIERES SERIES

La Commission a entériné les catégories suivantes :

U15 D2

-CDM D2

-ANCIENS D4

-SENIORS D4





AMENDES

FORFAIT ADMINISTRATIF

GAFEPB

Critérium Vétérans + 55 ans

Match n°54442333

CHAMPAGNE SFC/GAFEPB du 14/09/2025

1er forfait de GAFEPB **sans amende**

CHAMPAGNE SFC : 0 but – 0 pt

GAFEPB : 0 but – 0 pt

Forfait administratif. Article 40.2

40.2 – La perte d'un match pour erreur administrative entraîne l'attribution de 0 point et l'annulation des buts éventuellement marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des trois points du match et conserve les buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la rencontre. La perte du match pour erreur administrative est prononcée dans les cas suivants : - Le forfait retard, - L'absence des équipements sportifs tels que définis à l'article 16 du présent règlement, - L'absence des licences des joueurs et de leur certificat médical,

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

